Dans ce numéro :

Saviez-vous que…
Un nouveau comité de mobilisation
Négos
Quadriennale de Prague 2007
Gala des Masques 2005
Suzanne Harel, lauréate du Prix Jean-Besré
La santé et la sécurité au travail
Rappel
Nouveaux membres

IMPORTANT prenez le temps de lire cette édition du Didascalie

Saviez-vous que…

… lorsqu'un producteur membre de l'ACT engage une personne conceptrice et la paie à forfait, le cachet total versé ne doit pas correspondre à moins de 10 $ de l'heure. C'est pourquoi il est important d'évaluer le nombre d'heures de travail et l'inscrire au contrat. Il permettra de déterminer le cachet. Une évaluation du cachet minimum ne devrait s'appliquer que pour les concepteurs ayant peu d'expérience.

Par contre, s'il s'agit d'un cachet à taux horaire, le minimum est de 15 $ de l'heure. La somme de la rémunération qui doit vous être versée ne peut surtout pas être fixée à l'avance. La rémunération versée doit correspondre aux heures réellement travaillées, donc calculée à la fin du processus. Seul le tarif horaire doit être convenu lors de la signature du contrat. Si le producteur choisit ce mode de rémunération, il ne peut décider à la fin du processus de production de changer de mode de rémunération et doit absolument payer les heures travaillées. Vous devrez remettre des factures au producteur en cours de création. Copies de ces factures doivent être envoyées à l'APASQ pour nous permettre de faire le suivi sur la part que doit ajouter le producteur aux sommes facturées. Dans cette situation, la compagnie ne peut engager un concepteur pour moins de quatre heures.

Il est de la responsabilité de tous de faire une évaluation sérieuse de notre travail, si nous voulons améliorer petit à petit notre niveau de rémunération. Ce mode de rémunération fait partie de la convention présentement en vigueur avec les compagnies membres de l'ACT et doit obligatoirement être inscrit au contrat. Le nombre d'heures inscrit au contrat ne peut être imposé par le producteur. Il doit résulter d'une évaluation sérieuse effectuée par la personne conceptrice en fonction des paramètres de la production. Pour vous aider, l'APASQ fournit une grille d'évaluation qui doit vous être remise par le producteur et remplie par vous.

Un nouveau comité de mobilisation

L'APASQ a formé dernièrement un comité de mobilisation pour vous tenir informé et solliciter votre appuie dans le cadre des négociations actuelles. Ce comité de stratégie planifiera des actions afin de soutenir ses négociations en cours avec l'APTP, TAI et l'ADISQ.

Est-ce nécessaire de vous rappeler que la somme des cachets versés entre autres par les compagnies membres de TAI a diminué de 20 % au cours des cinq dernières années alors que les subventions que ces mêmes compagnies reçoivent du CALQ ont augmenté de façon significative durant la même période (plus de 50 % dans certains cas). Ces augmentations devaient servir à l'amélioration des conditions de vie des artistes ! Jusqu'ici, après plus de 18 mois de négociation, TAI est demeuré muet sur l'ensemble des clauses concernant la rémunération. Du côté de l'APTP (théâtres privés), l'offre est plutôt maigre et ne compense même pas pour l'augmentation du coût de la vie des 3 dernières années.

Durant les mois de janvier et février 2006, le nouveau comité se réunira pour déterminer quels sont les gestes à poser afin d'obtenir des résultats significatifs. Ce comité travaille également à l'organisation d'une grande journée de réflexion sur le niveau et les modes de rémunération des concepteurs. Cette rencontre, à laquelle vous serez convoqués, devrait se tenir en septembre prochain. Nous vous tiendrons informés de tout développement.

Négos

Malgré quelques rencontres tenues durant les mois de décembre, l'APASQ constate qu'il n'y a pas eu d'évolution dans les négociations.

La rencontre avec l'APTP s'est tenue aux bureaux de l'APASQ le 15 décembre 2005. Les échanges entre les deux associations ont particulièrement mis en évidence les divergences d'opinion sur les clauses monétaires qui devraient être établies dans la prochaine convention. Les représentants de l'APTP ne semblent pas comprendre l'étendue du travail exigé des concepteurs. L'APASQ a reçu une proposition de l'APTP très loin d'être satisfaisante et donnera sa réponse lors de la prochaine rencontre.

En ce qui concerne TAI, aucune date n'a encore été fixée pour la prochaine rencontre et l'APASQ est toujours dans l'attente d'une contre-proposition globale incluant les clauses monétaires de la part de TAI.

L'APASQ a reçu une contre-proposition de l'ADISQ peu avant Noël concernant le paiement de cotisation syndicale qui pourrait être effectif dès maintenant.

Cette situation n'est pas idéale pour les membres de l'APASQ parce qu'elle entraîne une ponction sur les cachets versés sans qu'il n'y ait, en contrepartie, de gains immédiats pour les membres (une contribution du producteur à la caisse de sécurité par exemple.) Elle permet toutefois à l'APASQ de financer cette négociation. Il sera donc important d'obtenir une entente sur l'ensemble de la convention à brève échéance. La prochaine rencontre se tiendra le 21 février 2006.

Quadriennale de Prague 2007

La 11e Exposition Internationale de Scénographie et d'Architecture théâtrale se tiendra à Prague du 14 au 24 juin 2007. Le Canada ainsi qu'une cinquantaine d'autres pays participeront à cette rencontre. Il s'agit de la plus importante manifestation scénographique à l'échelle mondiale. Les pays participants sont invités à y présenter les travaux des concepteurs et architectes de théâtre qui y évoluent à travers différentes expositions, séminaires et ateliers.

L'APASQ, représentante du Canada, travaille depuis quelques mois déjà afin d'élaborer l'échéancier et de planifier la participation du Québec et du Canada à la Quadriennale de Prague en 2007. Véronique Borboën et Natalie Rewa partagent le commissariat de l'exposition. Peter McKinnon, David Gaucher, David Vivian et Mario Campbell forment aussi le comité d'organisation. Leur dernière rencontre s'est tenue à l'Université Queen's de Kingston en Ontario le 10 décembre 2005. Lors de cet entretien, les membres du comité ont adopté un échéancier détaillé qui leur permettra d'atteindre les objectifs fixés pour juin 2007. Plusieurs postes restent à combler. La recherche de subvention constitue également une part importante du travail à effectuer. La sécurité et le transport des œuvres, la rédaction de communiqués de presse et du catalogue d'exposition constituent quelques-unes des questions à résoudre et des tâches à accomplir avant la Quadriennale de Prague en 2007. La prochaine rencontre du comité se tiendra à Kingston le 13 février 2006. Si vous souhaitez obtenir plus de détails sur cet événement, visitez le : www.pq.cz/07.

Gala des Masques 2005

Le 18 décembre 2005 se tenait la 12e édition du Gala des Masques. L'Académie québécoise du théâtre remettait ses prix aux artisans et productions ayant ponctué la saison 2004-2005. Plusieurs membres de l'APASQ ont vu leurs conceptions récompensées lors de cette soirée. Julie Charland a remporté le Masque de la conception des costumes pour la production *La cloche de verre*, mise en scène par Brigitte Haentjens. Jean Hazel s'est vu décerner le Masque de la conception de décor pour la production *Le Langue-à-langue des chiens de roche* de Daniel Danis, dans une mise en scène de Gill Champagne au Théâtre du Trident. Finalement, Erica Schmitz a obtenu le Masque de la révélation pour le décor, les costumes et les accessoires de la pièce *Wigwam* du Théâtre des Confettis, écrite et mise en scène par Jean-Frédéric Messier. L'APASQ tient à féliciter ces lauréats ainsi que les finalistes des différentes catégories : François Barbeau, Jean Bard, Étienne Boucher, Jean-Sébastien Côté, Claudia Gendreau, Olivier Landreville, Guillaume Lord, Julie Morel, Marc Parent, André Rioux et Nancy Tobin. Félicitations à tous!

Suzanne Harel, lauréate du Prix Jean-Besré

Le 4 décembre dernier, Suzanne Harel, conceptrice de costumes et membre de l'APASQ, recevait le très prestigieux Prix Jean-Besré afin de saluer l'intelligence et l'originalité qu'elle consacre au service de son art. L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision, en collaboration avec Loto-Québec, a remis ce prix dans le cadre du 20e Gala des Prix Gémeaux. Le Prix Jean-Besré constitue un coup de cœur pour une émission, un artiste, un producteur, un artisan ou un télédiffuseur s'étant démarqué de façon particulière par son originalité ou son innovation. Au cours des dernières années, Suzanne Harel a reçu plusieurs nominations aux Prix Gémeaux pour ses conceptions de costumes entre autres pour les émissions *Temps Dur* et *La*

Petite Vie. Avec ce prix, Loto-Québec offre à Suzanne Harel d'exposer son travail et ses créations à la nouvelle galerie Espace Création, lieu dédié aux créateurs et artistes québécois. Ses créations sont exposées jusqu'au 26 février 2006 au 500, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Pour plus de renseignements, vous pouvez visiter la section Espace Création du site Internet de Loto-Québec, au www.loto-quebec.com.

La santé et la sécurité au travail

L'APASQ a été invitée à participer à la table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène. La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), en collaboration avec le Ministère de la Culture et des Communications, a institué cette table de concertation suite à la publication du document *Pour mieux vivre de l'art*, en 2004. C'est le Ministère de la Culture et des Communications qui a rendu public ce plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes. Il compte diverses mesures concernant entre autres les domaines de la santé et de la sécurité au travail, des régimes de retraite et de l'amélioration du revenu.

Différents intervenants du milieu des arts de la scène, dont l'APASQ, ont été invités à identifier ensemble les risques et les solutions pour prévenir les problèmes reliés à la santé et la sécurité du travail dans le cadre de cette table de concertation paritaire. L'APTP, l'ADISQ, l'UDA et TAI sont quelques-uns des organismes déjà membres de ce comité. L'APASQ participera ainsi à la prochaine rencontre qui se tiendra le 8 février 2006.

Rappel

- Le 31 décembre 2005 constituait le délai pour acquitter vos frais de cotisation annuelle. Depuis cette date, si vous n'avez pas acquitté ces frais, vous serez identifiés comme permissionnaires lors de la signature de vos prochains contrats jusqu'à ce que vous les ayez acquittés. Le statut de permissionnaire implique des frais supplémentaires de 5 % de votre cachet. Nous comptons ainsi sur vous pour nous faire parvenir votre paiement dès que possible.

- Aussi, depuis le 31 décembre 2005, il est obligatoire pour tous les membres d'adhérer au Régime enregistré d'épargne-retraite collectif de l'APASQ. Nous vous rappelons que si vous n'adhérez pas au RÉER, vous deviendrez permissionnaires lors de la signature vos prochains contrats.

- Si des erreurs se sont glissées dans le Répertoire des membres 2005-2006 ou des changements doivent être apportés, contactez-nous afin que nous effectuions les corrections qui s'imposent, à jfontaine@apasq.org.

Nouveaux membres

L'APASQ souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres. Le 16 décembre 2005, lors de la réunion du conseil d'administration, les concepteurs suivants ont adhéré à l'Association :

Nicolas Basque, membre actif, 272

Diplômé de l'Université Concordia en composition électroacoustique, Nicolas Basque travaille principalement comme compositeur et concepteur sonore en théâtre et en danse. En 2005, il a conçu l'environnement sonore de la pièce *Le Traitement* de Martin Crimp, traduite et mise en scène par Claude Poissant, une production du Théâtre PàP. Il a également participé au Mutek 2005, festival du son, de la musique et des nouvelles technologies. Il travaille présentement sur la conception sonore d'une pièce écrite par Wajdi Mouawad mise en scène par Benoît Vermeulen avec le Théâtre Le Clou ainsi qu'à la nouvelle création de La Terre est bleue avec la chorégraphe Caroline Laurin-Beaucage.

Katka Hubacek, membre actif, 273

Source : Josiane Fontaine-Zuchowski et David Gaucher